EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BOUILLON

- SEANCE DU 29 AOÛT 2024 -

Présents :	Mr.	Noizet W, Président ;
	Mr.	Adam P., Bourgmestre ;
	Mme et Mrs.	Houthoofdt A., Maqua J., Istace F., Pochet A., Echevins
	Mmes et Mrs.	Arnould Ph , Denis G, Adam D., Dabe F., Maziers P., Brouillon P., De Wachter S, Nemery M-.J, Dachy F., Tulpin A., Rochet J. Conseillers communaux ;
	Mr	Pirlot S., Directeur général ff

Objet : Sinistre Presbytère – Procès-verbal d'estimation du bureau Ciex Legrand SCRL

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu le procès-verbal du 18 juin 2024 d'estimation établi par le bureau d'études Ciex Legrand SCRL dans le cadre du sinistre du bâtiment Presbytère ;

Vu la décision du Collège communal du 25 juin 2024 approuvant le procès-verbal n°12 – Solde restant dû TTC du bureau d'études Ciex Legrand SCRL tel que repris en annexe de la présente délibération ;

RATIFIE

La décision du Collège communal de la Ville de Bouillon énoncée ci-dessus.

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Adam & Pirlot
Pour extrait conforme :

le Directeur général ff le Bourgmestre